

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 15 avril 2014

Communiqué de presse

Restrictions de l'usage de l'eau

Le Préfet informe la population que la cellule sécheresse s'est réunie le 9 avril 2014 pour faire un point sur la ressource en eau en cette période de carême.

Compte tenu du déficit pluviométrique ces dernières semaines, on constate une baisse modérée mais certaine du niveau des rivières, qui contribuent pour plus de 90 % à la production en eau potable de la Martinique. Météo France prévoit à court et moyen terme un climat plus sec qu'en moyenne.

À ce jour, les capacités de production d'eau potable ne sont quasiment pas atteintes. Les prélèvements d'eau à usage agricole sont également en grande partie satisfaits. Les efforts collectifs et individuels pour l'amélioration du rendement des réseaux d'eau ainsi que l'adoption de techniques économes en eau (irrigation en goutte à goutte, cuve de stockage etc) commencent donc à porter leurs fruits. Toutefois, la situation pourrait devenir préoccupante dans le délai d'une semaine. Aussi, le Préfet a décidé de prendre des mesures de restriction des usages non prioritaires de l'eau, afin d'assurer les besoins essentiels de la population.

Seront interdits, dès parution de l'arrêté préfectoral, les usages d'eau potable non prioritaires suivants :

- l'arrosage des pelouses, des jardins d'agrément, des espaces verts publics et privés, ainsi que des espaces sportifs
- le lavage des véhicules et des bateaux hors station de lavage spécialisée
- la vidange et le remplissage complets des piscines
- la vidange de réservoirs d'eau potable, sauf nécessité absolue justifiée par des raisons sanitaires

Les usagers martiniquais sont invités à signaler toute fuite sur réseau d'eau potable aux services responsables de l'eau par téléphone ou par mël, en utilisant les coordonnées suivantes :

- S.M.D.S. - Nord Atlantique : Tel : 05 96 69 54 74 (smds.fr)
- S.M.D.S.- Schoelcher : Tel : 05 96 71 15 45
- S.M.E. : Tel : 05 96 51 80 51 (smeaux.fr)
- ODYSSI : Tel : 05 96 71 20 10 (odyssi.fr)

.../...

Contact presse

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 / audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

1/2

Il est rappelé aux martiniquais la nécessité d'économiser l'eau, et en conséquence :

- de ne pas laisser couler l'eau inutilement ;
- de limiter le remplissage des piscines ;
- de récupérer l'eau pour arroser le jardin ;
- de vérifier et repérer éventuellement les fuites de robinets ou de chasse d'eau etc...

Le geste citoyen appliqué par tous devrait permettre de passer le carême sans être obligé d'adopter des mesures plus contraignantes qui pourraient aboutir à des coupures d'eau tournantes.